

# ATLAS

## DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANÇAIS

*Dossier de presse*  
*Mai 2011*





# L'atlas des équipements sportifs français

## Dossier de presse

### L'atlas des équipements sportifs, un outil au service de tous les acteurs du sport

La base de données des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) a été créée, en 2005, par le ministère des sports pour avoir une connaissance précise du parc d'équipements. Sur le site [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr), près de 260 000 équipements sportifs<sup>1</sup> sont géo-localisés et décrits chacun au moyen d'une soixantaine de variables.

Son exploitation a permis de réaliser en 2011 un jeu de douze cartes commentées représentant la densité d'équipements; une première carte porte sur l'ensemble des équipements français (France métropolitaine et départements d'Outre-mer hors Mayotte). Étant donnée la grande variété des équipements, d'autres cartes sont présentées et correspondent aux six catégories suivantes :

- les bassins aquatiques (avec des cartes pour les bassins couverts et découverts) ;
- les courts de tennis (avec également une distinction entre les courts couverts et découverts) ;
- les terrains de grands jeux avec une carte spécifique pour les terrains en revêtement ou gazon synthétiques ;
- les salles de pratiques collectives ;
- les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ;
- les autres équipements.

L'atlas fournit des points de repères et des données de synthèse tels que le nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants par territoire intercommunal ou communal, le nombre moyen d'activités possibles, l'année médiane de construction des équipements sportifs...

### L'atlas, quelques chiffres

86 % d'équipements sportifs (ouverts au public à titre gratuit ou onéreux) sont de propriété publique. 59 % des aires d'évolution sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les territoires caractérisés par les plus faibles ratios équipements sportifs / population se situent dans les agglomérations parisiennes, lyonnaises, lilloises et dans les métropoles de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Marseille et Nice). Les autres grandes métropoles françaises et leur aire d'influence ont également un taux d'équipements sportifs inférieur à la moyenne nationale de 39,9 équipements pour 10 000 habitants.

Le nombre moyen de disciplines sportives praticables est près de 10 fois plus important dans les EPCI de plus de 100 000 habitants (44,8 activités) que dans les communes de moins de 2 000 habitants (4,8 activités). En zone rurale, les taux d'équipements sportifs sont plutôt favorables mais les usagers sont confrontés à des problèmes particuliers d'accessibilité que ce soit par les transports en commun ou en voiture (cas des zones de montagne par exemple). À ce propos, le ministère conduit en 2011 une étude spécifique relative aux territoires ruraux dont les résultats seront publiés en novembre.

1. Hors sites de sports de nature

# L'atlas des équipements sportifs français

## Dossier de presse

L'atlas montre qu'on trouve un terrain de grands jeux dans 77 % des structures intercommunales et des communes isolées, un court de tennis (couvert ou découvert) dans 74 % de ces structures et un bassin aquatique (couvert ou découvert) dans 40 % d'entre-elles. Aujourd'hui, 4 % des terrains de grands jeux recensés sont en revêtement synthétique.

Le parc de bassins aquatiques est ancien (année médiane de construction 1978 contre 1987 pour l'ensemble des équipements sportifs). Les régions d'Outre-mer, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Champagne-Ardenne sont les régions les moins dotées en piscines par rapport à leur population. Les piscines couvertes représentent la moitié de l'offre nationale de bassins.

Les ratios moyens du nombre d'équipements pour 10 000 habitants s'établissent comme suit :

- bassins aquatiques : 1 (0,5 pour les bassins couverts) ;
- courts de tennis : 6,5 (0,9 pour les courts couverts) ;
- terrains de grands jeux : 6,9 (0,28 pour les seuls terrains synthétiques) ;
- salles de pratique collective : 9,4 ;
- équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : 10,3 ;
- autres équipements : 5,6.

### L'atlas : de premiers enseignements à approfondir

L'atlas montre l'intérêt d'utiliser des données spatialisées pour bâtir des stratégies concertées d'équipements sportifs. Pour favoriser la pratique sportive et réduire les inégalités, il est important de mobiliser des moyens sur les territoires fragilisés. C'est notamment le cas en Seine-Saint-Denis avec l'élaboration d'un programme exceptionnel d'investissement sur la période 2011-2015 pour lequel est accordé un financement de l'État en complément des financements des collectivités.

La dépense sportive des collectivités territoriales représente chaque année, depuis 2007, plus de 10 milliards d'euros<sup>2</sup> et les collectivités territoriales sont propriétaires de plus de 80 % des équipements sportifs. L'objectif est que la répartition des équipements favorise l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive.

L'atlas permet de veiller au respect des grands équilibres dans la répartition des équipements sportifs, selon une approche globale. Pour que la richesse de la base de données du RES vienne alimenter des analyses plus fines comme les Diagnostics Territoriaux Approfondis, les temps d'accès, la demande sociale et les caractéristiques socio-économiques de la population et des territoires sont des éléments à prendre en compte, de même que les spécificités locales en matière de pratiques sportives et les données relatives à l'usage des équipements (horaires d'ouverture, publics accueillis, nombre de personnes effectivement présentes).

**Sur les cartes de l'atlas national, le nombre d'équipements sportifs est rapporté à la population. Pour une analyse plus complète, les temps d'accès, la demande sociale et les caractéristiques socio-économiques de la population et des territoires sont à prendre en compte, de même que les spécificités locales en matière de pratiques sportives et les données relatives à l'usage des équipements (horaires d'ouverture, publics accueillis, nombre de personnes effectivement présentes).**

# L'atlas des équipements sportifs français

## Dossier de presse

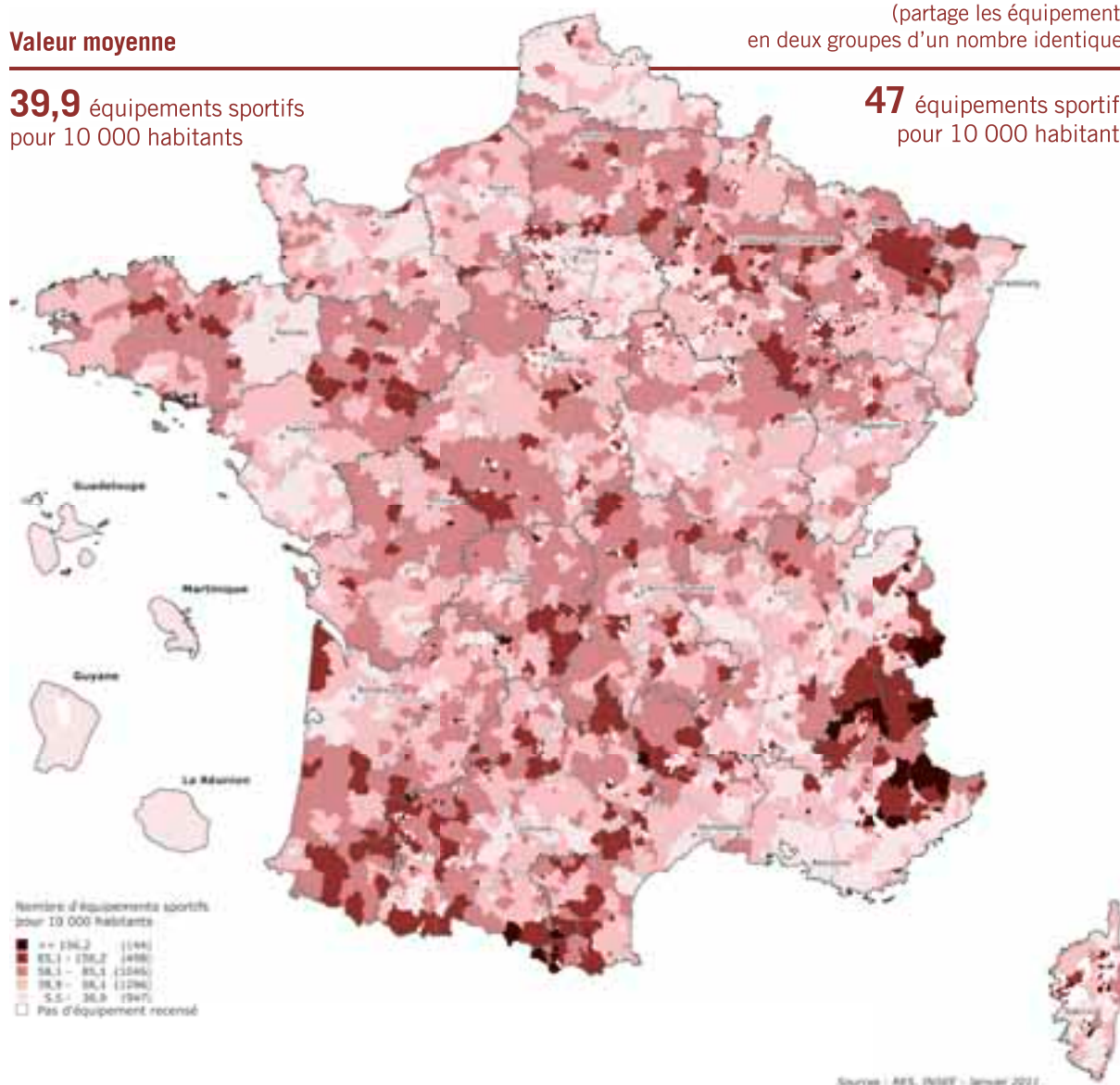
### Nombre global d'équipements pour 10 000 habitants

#### Valeur moyenne

**39,9** équipements sportifs  
pour 10 000 habitants

**Valeur médiane**  
(partage les équipements  
en deux groupes d'un nombre identique)

**47** équipements sportifs  
pour 10 000 habitants



### Répartition de l'offre globale d'équipements sportifs sur le territoire national

À population équivalente, les zones rurales apparaissent mieux dotées en équipements sportifs que les zones urbaines. Différentes études ont montré que les communes peu peuplées étaient mieux équipées relativement à leur population. Une telle commune peut décider d'offrir un premier niveau d'équipements sportifs à sa population, même si ces infrastructures ont un potentiel d'utilisation plus faible que celles situées dans les communes plus peuplées, pour offrir des temps d'accès raisonnables aux équipements.

Les territoires caractérisés par les plus faibles densités en équipements sportifs se situent dans les agglomérations parisiennes, lyonnaises, lilloises et dans les métropoles de la région PACA (Marseille et Nice). Les autres grandes métropoles françaises et leur aire d'influence ont également un taux

# L'atlas des équipements sportifs français

## Dossier de presse

d'équipement sportif inférieur à la moyenne nationale (39,9 équipements pour 10 000 habitants). C'est le cas de Strasbourg, Douai-Lens, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Toulon. On observe ce phénomène dans les principales aires urbaines. La rareté du foncier et son prix dans les zones urbaines peuvent expliquer ces écarts avec les zones plus rurales. Les agglomérations de Metz, Nancy, Clermont-Ferrand et Grenoble se trouvent, néanmoins, à proximité de zones relativement bien dotées en équipements sportifs.

Les départements d'Outre-mer (DOM) ont globalement un ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants inférieur aux autres départements français.

Le sud-ouest, et plus particulièrement les EPCI frontaliers de l'Espagne, ont un taux d'équipement sportif relativement élevé. Il en est de même pour une grande partie des Alpes. Ces premières lectures sont à nuancer. Les difficultés d'accès propres aux zones de montagne expliquent, en partie, ce phénomène. Les flux touristiques sont également à prendre en compte dans la dotation en équipements sportifs (stations touristiques et thermales).

Il existe des disparités dans la répartition des équipements sportifs entre propriétaires publics et privés. En France, en moyenne, 14 % d'équipements sportifs (ouverts au public à titre gratuit ou onéreux) sont de propriété privée. Aux deux extrémités, le Nord-Pas-de-Calais a seulement 7 % de propriétaires privés alors que ce taux est de 32 % en Corse (cf. annexe). De même, le taux d'accessibilité de l'aire d'évolution (aire de pratique et les dégagements de sécurité) aux personnes handicapées moteur est contrasté. Les équipements sportifs de Bourgogne, Bretagne et Lorraine ont, en moyenne, un taux d'accessibilité supérieur d'au moins 30 % à la moyenne nationale (qui est de 59 %). Les équipements de création récente sont plus fréquemment accessibles aux personnes à mobilité réduite et ceux dont les demandes de permis de construire ont été déposées après 2006 sont totalement accessibles.

Les espaces et sites de sports de nature ne sont pas présentés dans l'atlas ; ils sont cependant recensés et représentent au moins 50 % des lieux de pratique des activités physiques et sportives en France. Le nombre d'activités physiques et sportives possibles est plus important dans les communes ou EPCI les plus peuplés (cf. « Chiffres clés », nombre moyen d'activités par tranche de population).

# L'atlas des équipements sportifs français

## Dossier de presse

### Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (hors sports de nature)

Nom des régions	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Alsace	7 079	38,5
Aquitaine	15 025	47,3
Auvergne	7 063	52,8
Basse-Normandie	6 560	44,5
Bourgogne	7 952	48,4
Bretagne	15 043	47,6
Centre	12 977	51,2
Champagne-Ardenne	6 969	52,1
Corse	976	32,2
Franche-Comté	5 464	47,0
Guadeloupe	949	23,6
Guyane	601	27,4
Haute-Normandie	7 978	43,4
Île-de-France	27 686	23,7
La Réunion	2 231	27,6
Languedoc-Roussillon	11 987	47,0
Limousin	3 917	52,7
Lorraine	13 416	57,2
Martinique	935	23,5
Midi-Pyrénées	13 402	47,2
Nord-Pas-de-Calais	12 227	30,4
Pays-de-la-Loire	17 166	49,2
Picardie	10 793	57,2
Poitou-Charentes	9 390	53,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14 543	29,6
Rhône-Alpes	22 920	37,5
<b>Total</b>	<b>255 249</b>	<b>39,9</b>
<b>Médiane</b>		<b>47,0</b>